

Décision

Générale

colonial

Décision n° 421 décision n° 421 du 30 avril 1948

n° 421

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est réléilié pour mauvaise manière de servir le contrat en date du 3 septembre 1946 engageant M. Ranafindragolo (Solo) en qualité d'écrivain comptable. L'intéressé sera dirigé sur Madagascar, par première occasion maritime peut compter de la date de la présente décision et voyagera en 4e classe aux frais du budget local.